CONCOURS
DE RECRUTEMENT

Primes attrayantes aux Agents dans tous les districts.

Superbes Bannières aux Conseils

Du 1er mars 1911 au 31 juillet 1911

Le comité de propagande de l'Union St-Joseph du Canada a décidé d'instituer un concours de recrutement. Ce concours commencera le 1er mars 1911 et se terminera le 31 juillet de la même année.

Avantages Exceptionnels
pour la période du Concours.

Conditions d'admission

1.—Donner sa demande d'admission à l'agent.
2.—Déposer entre les mains de l'agent $2.00 pour examen médical et un mois de contribution.
3.—Subir, sans délai, l'examen médical.

Faveurs spéciales

Police gratuite.
Code gratuit.
Certificat gratuit.
Insigne-bouton gratuit.
Insigne-gala à tout aspirant payant 4 mois d'avance.

Primes aux Agents.

1. A tout agent proposeur de 40 membres ou plus, une montre en or.
2. A tout agent proposeur de 25 membres ou plus, une montre en argent.
3. A tout agent proposeur de 15 membres ou plus, un loquet en or aux armes de la société.
4. A tout agent proposeur de 10 membres, une chaîne en or.
5. A tout agent proposeur de 5 membres, une épinglette en or aux armes de la société.

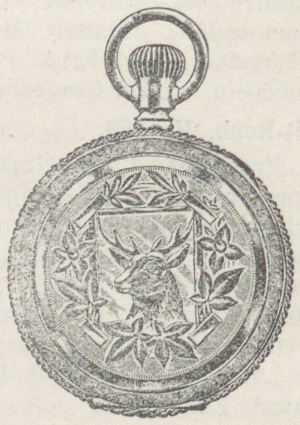

Ces primes comportent la condition de deux mois de contribution payés par chaque nouveau membre.

Tout en recevant les primes ci-dessus énumérées, les agents auront droit aux commissions suivantes :

Police de $500. ou de $750. .. .. $1.50
Police de $1,000 ou de $1,500 .. .. .. $2.00

De plus, si les aspirants paient trois mois de contribution à leur entrée ou consécutivement après l'entrée, $1.00 en plus sera accordée à l'agent.

N.B.—Si l'aspirant est refusé, son argent lui est remboursé moins $1.25.

Primes aux Conseils.

Les conseils locaux, en faisant admettre 50 nouveaux membres durant le concours, auront droit à une superbe bannière de $50.00 en plus des commissions ordinaires et des primes. Les conseils qui possèdent déjà une bannière, recevront $40.00 en argent.

Observations Générales.

Toute demande d'admission devra être recommandée par le président et le secrétaire du conseil local ; dans les endroits où il n'existe ni conseil local ni bureau de perception, par le curé ou deux notables.

Les agents devront inscrire leur nom sur la demande d'admission.

Pour être admis membre de la société, il faut avoir 16 ans révolus et ne pas dépasser 45 ans, professer la religion catholique romaine, parler la langue française, être sobre, jouir d'une bonne santé.

Quiconque a une occupation dangereuse doit le dire sur sa demande d'admission.

Les organisateurs doivent faire le choix des agents ou s'entendre avec les conseils à ce sujet.

Les organisateurs salariés par l'Union St-Joseph du Canada ne pourront concourir pour les primes ou commissions spéciales.

Nous exhortons nos officiers de conseils locaux et nos membres à commencer la propagande. Qu'ils prônent la stabilité et les avantages de l'Union St-Joseph du Canada. Que tous se mettent à l'œuvre d'un commun accord. Nous comptons sur la bonne volonté de tous les sociétaires pour atteindre le chiffre de 30.000 membres, et nous sommes certains que nous ne serons pas déçus dans nos espérances.

Enrôlons nos amis !

REMERCIEMENTS.

Ottawa, 24 fév.—Veuillez accepter mes remerciements pour la promptitude avec laquelle vous venez de me payer ma réclamation, au montant de $1.000.00, pour le décès de mon beau-frère, M. Venance Auclair, décédé le 14 décembre dernier.

Elles sont rares, je crois, les sociétés qui peuvent se vanter de payer les réclamations avec autant de promptitude. En effet, après vous avoir fourni mes lettres de tutelle, qui complétaient le dossier de ma réclamation, le 20 février, je reçois votre chèque juste quatre jours après, soit le 24 février 1911.

Je désire aussi vous offrir mes plus sincères remerciements, en mon nom et au nom de toute ma famille, pour l'empressement et toute l'attention que vous avez pris pour faire profiter mon jeune neveu, Joséphat Auclair, des avantages du Centin Collégial. Le nouveau junioriste, confié à la garde vigilante des RR. PP. Oblats de Marie Immaculée, au Juniorat du Sacré-Cœur, à Ottawa, saura, je l'espère, profiter de l'éducation que va lui donner l'avantage d'acquérir la caisse éminemment charitable et patriotique du Centin Collégial, et sera, plus tard, un de ses apôtres les plus dévoués en même temps qu'un des agents les plus fidèles de notre belle et grande association.

Puisse son travail, plus tard, vous récompenser de la généreuse idée que vous avez eu d'établir cette caisse du Centin Collégial, qui est appelée à faire tant de bien au sein de notre jeunesse canadienne-française.

Encore une fois, M. le Président, merci, et veuillez me croire comme toujours

Votre tout dévoué,
E. J. LABELLE,
Tuteur de la succession Auclair.

—

Ottawa, Ont., 9 fév.—Mes plus sincères remerciements à l'Union St-Joseph du Canada pour le chèque de $14.29 que je viens de recevoir. Et, je me promet de faire tout en mon pouvoir pour encourager d'autres personnes à devenir membres de notre belle société.

DANIEL SEMANDE.

—

Millerand, Ont., 13 fév. — Je vous prie de recevoir mes sincères remerciements pour la promptitude que vous avez apportée au règlement de ma réclamation de bénéfices en maladie au montant de $39.98. Je vous prie de publier ma reconnaissance dans le "Prévoyant", afin d'encourager le public à appartenir à notre belle société canadienne-française et catholique.

HECTOR BERTRAND.

—

Ottawa, 6 fév. — Je désire vous remercier de la promptitude avec laquelle vous avez répondu à mon appel, comme membre de notre belle et florissante société. Encore une fois, merci de tout cœur.

TÉLESPHORE DESCHAMPS.

Green-River, 11 fév.—J'accuse avec reconnaissance réception d'un chèque de $100.00, en paiement de ma réclamation pour le décès de mon épouse, et je profite de cette même occasion pour vous remercier des $75 00 de bénéfices en maladie que j'ai reçus antérieurement de la société. Je ne saurai trop recommander l'Union St-Joseph du Canada à toutes les familles.

THÉODORE DIONNE.

—

Longueuil, 12 fév. — Je vous remercie infiniment pour la promptitude avec laquelle j'ai reçu mes bénéfices en maladie.

E. TRUDEAU.

—

St-Alban, 5 fév. — Je remercie bien cordialement l'Union St-Joseph du Canada pour la promptitude apportée au règlement de ma réclamation pour bénéfices en maladie par suite d'accident de travail, réclamation au montant de $75.00. Je ne puis trop encourager les gens à faire partie de notre belle société.

JOSEPH PERRON.

—

Hull, 3 fév. — Je vous prie de recevoir mes sincères remerciements pour les bénéfices en maladie que j'ai reçus du conseil n° 2 de Hull. Je vous prie de reproduire cette marque de reconnaissance dans le "Prévoyant", pour le plus grand bien de l'Union St-Joseph du Canada.

ISAIE POIRIER.

—

St-Joachim, fév.— Je viens de recevoir la somme de $25.00 pour bénéfices en maladie et m'empresse de vous écrire pour vous en remercier et vous féliciter de la ponctualité que vous apportez dans le paiement des réclamations qui vous sont faites.

JOACHIM ROBERT.

—

St-Joachim, fév. — J'ai bien reçu la somme de $75.00 qui m'était due pour bénéfices en maladie et vous en remercie infiniment.

ROSARIO MONDOR.

—

St-Polycarpe, 21 fév. — Je me fais un devoir en même temps qu'un plaisir de vous remercier pour la promptitude que vous avez apportée dans le règlement de ma réclamation au montant de $75.00, somme qui m'était due pour ma dernière maladie, qui a duré 15 semaines. Je ne puis faire autrement que de recommander à tous l'Union St-Joseph du Canada.

FRÉDÉRIC DICAIRE.

—

Ottawa, 27 fév. — J'offre mes sincères remerciements à l'Union St-Joseph du Canada pour la manière prompte avec laquelle elle m'a fait remise de la somme de $900.00, montant de l'assurance de mon fils Ludger.

ALF. ANGER.